

La Confédération continue à soutenir SwissGAP**Bonne nouvelle pour les producteurs de fruits, de légumes et de pommes de terre: la Confédération va continuer à soutenir financièrement la mise en application du standard SwissGAP dans la production de 2011 à 2013.**

La décision de l'Office fédéral de l'agriculture est entrée en vigueur le 1.7.2011: dans le cadre du projet pilote «Assurance qualité» de l'OFAG, SwissGAP continuera à recevoir les aides financières de la Confédération de 2011 à 2013, aides dont bénéficient les producteurs reconnus par SwissGAP. C'est ce que Marc Wermelinger, Président de l'association SwissGAP, a pu confirmer à ses collègues du comité le 29.6.2011.

La Confédération soutient les producteurs de fruits, de légumes et de pommes de terre et de la branche horticole en participant au financement du contrôle et du système SwissGAP. Ces aides financières sont répercutées sur les producteurs par le biais d'un rabais sur la cotisation – donc avec le moins de travail administratif possible. Grâce à cette contribution financière, les producteurs de fruits, de légumes et de pommes de terre et de la branche horticole reconnus par SwissGAP n'auront pas besoin de payer les coûts du système (jusqu'à présent Sfr. 145.-/année) jusqu'en 2013. La Confédération soutient en outre par une contribution la coordination du monitoring des résidus de SwissGAP.

Le «projet pilote SwissGAP» doit permettre à la Confédération d'acquérir des connaissances pouvant servir de base à l'ordonnance d'exécution relative à l'article 11 de la loi sur l'agriculture (L'Agr). Cet article prévoit notamment que la Confédération peut participer au financement de l'assurance qualité. L'ordonnance d'exécution y relative doit entrer en vigueur le 1.1. 2014. Dans le cadre des préparatifs de la PA 2014-17, il était indiscutable que la qualité est un atout pour les produits agricoles suisses qu'il faudra à l'avenir mieux utiliser dans la concurrence. Les systèmes d'assurance qualité tels que SwissGAP jouent un rôle important dans la stratégie qualité du Conseil fédéral et du Parlement. La consultation officielle relative à la PA 2014 est actuellement en cours.

De 2008 à 2010, les grands distributeurs Migros, Coop et Volg avaient pris en charge les coûts du système pour les producteurs inscrits à SwissGAP. Ces trois entreprises avaient payé les primes annuelles des producteurs, les soulageant au passage d'un montant total de plus de 1.5 million Sfr. Cette mesure limitée à trois ans a pris fin à fin 2010.

La Confédération a également versé une participation financière en 2009 et 2010. Elle a contribué aux coûts des premiers contrôles des producteurs à hauteur de Sfr. 100.- par exploitation. Tous les producteurs ayant obtenu leur reconnaissance ont touché cette participation unique aux coûts. Au total, 3758 exploitations ont pu profiter de ce soutien. Les versements étaient terminés à début juin 2011.

Entretemps, 4392 producteurs se sont inscrits chez SwissGAP et 3887 sont reconnus. A cela s'ajoutent les 253 établissements de commercialisation qui ont été certifiés d'après le standard SwissGAP.

Le prochain défi de l'association SwissGAP est la procédure de reconnaissance avec GLOBALGAP, ce que l'on appelle benchmarking. GLOBALGAP est aujourd'hui exigé par pratiquement toutes les grandes chaînes commerciales internationales. Une procédure de benchmark réussie est donc une condition pour pouvoir amener sur le marché international aussi des produits issus de cultures spéciales suisses. Les documents actualisés de GLOBALGAP sont arrivés à fin juin et les préparatifs de benchmarking sont actuellement en cours.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à:

Petra Sieghart (bureau de coordination SwissGAP), tél: 031 385 36 91, info@swissgap.ch

Marc Wermelinger (Président de l'association SwissGAP), tél.: 031 380 75 75,

marc.wermelinger@swisscofel.ch